

EDF veut interdire à Greenpeace de s'opposer à l'EPR pour l'éternité !

25 juillet 2005

[Imprimer](#)[Envoyer](#)



Six militants de Greenpeace occupent une plate-forme procédant à des analyses du fond marin au large de la centrale de Flamanville, pour protester contre les opérations de préparation du site d'implantation du réacteur tête de série EPR.

[Agrandir Images suivantes](#)

Paris, France — Suite à l'occupation pendant plus de 50 h de la plateforme off-shore opérant des travaux préparatoires à l'implantation de l'EPR sur le site de Flamanville et malgré l'arrêt volontaire de cette action le samedi 23 juillet en fin de matinée par les 6 militants présents, EDF fait injonction à Greenpeace de cesser toute activité relative à l'EPR sous astreinte de 75 000 euros par infraction constatée. [Résultats de l'ordonnance de référé](#)

L'audience en référé au Tribunal de Grande Instance de Cherbourg a eu lieu cet après-midi. Le résultat sera connu mardi 26 juillet à 10h.

EDF demandait à la justice de :

- « Faire défense [à Greenpeace ou toute personne placée même temporairement sous leur contrôle, directives, ou autorité de droit ou de fait] de perturber de quelque manière que ce soit les opérations affectées à l'EPR » et ce sans qu'un délai ni aucune date de fin ne soit précisé, donc cela vaudrait tant qu'il y aura des projets d'EPR ou des réacteurs de ce type.
- « Leur faire également interdiction de s'approcher à moins de 100 mètres à terre autour de la centrale » Cette zone relève pourtant de la voie publique.
- « Dire que ces interdictions seront assorties d'une astreinte de 75000,00 euros par infraction constatée et par personne. »

« Non contente d'engager des travaux préparatoires avant le Débat Public, EDF ose en plus demander à la justice d'interdire par anticipation à Greenpeace d'intervenir de quelque manière que ce soit sur la question de l'EPR sous astreinte de 75 000 euros par infraction » souligne Hélène Gassin, chargée de campagne Energie. « Concrètement, même si un simple citoyen distribuait un document signé Greenpeace sur la voie publique à proximité de la centrale, nous pourrions devoir verser 75000 euros à EDF ! »

EDF prend prétexte de l'occupation de la plateforme pour faire taire toute opposition à son projet d'EPR. Les demandes d'EDF sont extrêmement lourdes et démontrent bien que cette entreprise ne supporte pas la contradiction. Les termes utilisés par EDF sont de plus suffisamment vagues pour permettre une interprétation sur mesure si l'une des activités de Greenpeace venait à gêner EDF.

[Imprimer](#)[Envoyer](#)

Copyright ©